



Communiqué conjoint de la réunion de concertation entre les Missions d'observation et d'information électorales internationales

Niamey, le 20 février 2016

A l'initiative des Chefs des missions d'observation de l'Union africaine et de la CEDEAO, les Chefs de missions d'observation et d'information de l'Union africaine (UA), de la Communauté Economique des Etats de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et de la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) se sont rencontrés pour échanger des informations et harmoniser les points de vue sur le processus électoral en cours en prélude aux scrutins présidentiel et législatif du 21 février 2016 au Niger. Le Coordonnateur du Système des Nations Unies a également participé à cette rencontre.

A l'issue de cette rencontre, ils se sont félicités, entre autres, de l'environnement apaisé dans lequel s'est déroulée dans l'ensemble la campagne électorale; ce qui traduit la maturité politique du peuple nigérien et de l'ensemble de la classe politique.

Les Chefs de missions exhortent les acteurs politiques et le peuple nigériens au respect des dispositions légales régissant les scrutins du 21 février 2016 notamment les dispositions arrêtées par les instances compétentes.

En ce sens, ils encouragent les acteurs politiques notamment les candidats à respecter l'arrêt rendu ce jour par la cour constitutionnelle sur le vote par témoignage (identification des électeurs par témoignage).

Les Chefs de missions encouragent les acteurs au respect des principes et valeurs énoncés dans le code de bonne conduite des partis politiques et candidats indépendants en période électorale au Niger.

Ils encouragent également la Commission Electorale Nationale Indépendantes (CENI) à poursuivre les efforts déployés afin de créer les conditions pour la tenue de scrutins participatifs, équitables, apaisés et crédibles.

Ils invitent par ailleurs les électeurs nigériens à se rendre massivement aux urnes pour exercer leur droit et devoir dans l'ordre et le calme.